

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2015/068

Le Maire de la Ville de GENLIS,

- Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R.123-22 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 02/06/2009 approuvant le plan local d'urbanisme ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 2014 portant approbation du plan de prévention des risques naturels d'inondations par débordements de la Tille, de l'Ouche et de la Norge sur la commune de Genlis ;

ARRÊTE

ARTICLE 1° : Le plan local d'urbanisme de la commune de Genlis est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, la servitude correspondant au PPRNPI doit être insérée dans les annexes du plan local d'urbanisme.

A cette occasion, l'ensemble des servitudes d'utilité publique sont réactualisées (certaines sont nouvelles, d'autres supprimées).

La mise à jour consiste donc :

- A constituer dans le PLU une annexe intitulée PPRNPI, comprenant le zonage réglementaire et le règlement, ainsi que l'arrêté préfectoral d'approbation du PPRNPI,
- A reporter le plan de prévention des risques sur le plan des servitudes d'utilité publique,
- A rajouter la fiche relative au PPRNPI dans la note des servitudes (dénomination « PMI »).
- A supprimer la servitude EL2 dans la note et le plan des servitudes d'utilité publique, le cas échéant.
- A réactualiser l'ensemble du plan et de la note des SUP.

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur la note et le plan des servitudes d'utilité publique et par la constitution d'une annexe PPRNPI, qui seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la Direction Départementale des Territoires.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché un mois en mairie.

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Transmis au représentant de l'Etat

Fait à Genlis,
Le 27 mai 2015

Le - 1 JUIN 2015

Le Maire,
Vincent DANCOURT

Le Maire,
Vincent DANCOURT

